

du *Canadian Tax Journal* où l'auteur analyse l'impact de la TPS sur les différents niveaux de revenu.

D'après les chiffres que vous avez fournis, le sort des familles économiquement faibles sera considérablement amélioré. Or, à la page 643 de l'édition de mai-juin 1990 du *Canadian Tax Journal*, Volume 38, n° 3, l'auteur conclut que les trois-quarts des familles canadiennes vont payer plus d'impôt en 1991 par suite de la mise en application de la TPS, que l'augmentation du crédit à la taxe de vente va alléger le fardeau des contribuables dont le revenu est moyen ou faible, mais que les familles qui gagnent moins de 30 000 \$ vont néanmoins payer en moyenne, 20 \$ de plus d'impôt, à cause de la TPS, que 46 p. 100 des familles qui gagnent moins de 30 000 \$ vont devoir assumer un fardeau fiscal plus lourd, et que si le gouvernement tient à respecter son engagement d'améliorer le sort des familles qui gagnent moins de 30 000 \$ grâce à la réforme de la taxe de vente, il devra hausser le crédit à la taxe de vente.

Par ailleurs, l'auteur fournit un tableau qu'il a élaboré à même des données obtenues de Statistique Canada. Ce que je voudrais savoir, sénateur Barootes, c'est si vous êtes au courant de ces données et, le cas échéant, comment lesdites données cadrent avec les renseignements que vous nous avez fournis. L'auteur présente un point de vue tout différent que je tiens pour assez objectif, compte tenu de la réputation du *Canadian Tax Journal* et de celle des auteurs qui y font paraître des articles.

Le sénateur Barootes: Tout d'abord, honorables sénateurs, la réduction consécutive aux crédits d'impôt pour intrants dont j'ai parlé dans le cas de l'électricité surviendra graduellement, et compte tenu du fait que les fournisseurs d'électricité ne seront plus tenus d'ajouter l'ancienne taxe de 13,5 p. 100 à leurs frais, ainsi que de la réduction considérable du prix de leur équipement, cela devrait entraîner vraisemblablement une baisse du prix de l'électricité pour les Canadiens.

Quant au tableau qui figure dans le *Canadian Tax Journal*, il ne vaut pas plus que ceux que publient les journaux de médecine, de sciences, de comptabilité et de fiscalité; l'article dont vous parlez ne vaut pas mieux que l'auteur qui l'a préparé. Parfois, vous ne l'ignorez pas de gens publient des articles dans des périodiques prestigieux qu'au moins dix spécialistes s'empressent ensuite de réfuter.

Je ne dis pas que l'auteur ait tort ou raison. Tout ce que je dis c'est que j'ai jetté un coup d'oeil sur ce tableau et voici ce que j'ai constaté: les salariés célibataires de moins de 65 ans, les célibataires de plus de 65 ans, les couples à revenu unique avec deux enfants, les couples à deux revenus avec deux enfants—et, dans ce cas-ci, on présume que 60 p. 100 du revenu vient d'un salarié—un parent d'une famille monoparentale, tous ces groupes, sénateur Hays, qui gagnent 30 000 \$ ou moins par an, semblent, d'après les chiffres déposés à la Chambre des Communes le 19 décembre 1989, être en meilleure posture.

S'il y a des gens qui avaient l'intention de contester ces chiffres, ils l'auraient déjà fait.

Le sénateur Buckwold: Ces chiffres viennent-ils du ministère des Finances?

Le sénateur Barootes: Ils ont été déposés à la Chambre par le ministre des Finances, Michael H. Wilson.

Le sénateur Buckwold: Ce sont des chiffres publiés par le ministère des Finances. Un point c'est tout.

Le sénateur Lucier: Je présume qu'ils le sont.

Le sénateur Stanbury: On juge l'arbre sur l'écorce.

Le sénateur Barootes: On ne peut faire confiance à cette source-ci, mais à celle-là oui. Est-ce bien cela que vous voulez dire? Vous avez déjà cité ce journal. Il a été publié une fois le rapport déposé au Sénat.

Le sénateur Buckwold: Tout le monde a contesté les chiffres avancés par le ministère des Finances. C'est pourquoi tous les groupes anti-pauvreté, les groupes d'économiquement faibles et les groupes confessionnels ont dit dans leurs mémoires que cette taxe régressive, malgré le crédit d'impôt, nuira aux personnes à revenu modeste.

Le sénateur Barootes: Cela me rappelle le type qui commence toujours son histoire comme ceci: c'est une question intéressante et je suis content que vous l'ayez soulevée. Vous citez encore des personnes comme Neil Brooks. Je l'ai ici avec moi. Je l'ai gardé au cas où vous soulèveriez la question.

Nous avons ici une comparaison établie par le grand défenseur entre le régime progressif de l'impôt sur le revenu et la TPS. Nous avons les chiffres fournis par M. Neil Brooks, la coqueluche du CTC, du SCFP et de l'AFPC. Si vous jetez un coup d'oeil sur ces chiffres, et je vous les ai déjà cités, sénateur Hays, vous constaterez que sa proposition est régressive en ce qui concerne les groupes à revenu faible et moyen, et que la TPS est progressive.

Permettez-moi de vous fournir certains chiffres. D'après le professeur de l'Université de Toronto, 54,6 p. 100 des personnes qui gagnent 15 000 \$ ou moins se trouveront dans une situation encore plus difficile sous ce régime. Vingt pour cent se trouveront en meilleure posture. Sous la TPS, on s'attend à ce qu'entre 20 et 40 pour cent des gens voient leur situation s'améliorer.

Tout ce que je vous dis, c'est que j'ai ces chiffres. Je les ai cités lors de nos audiences dans l'Ouest canadien, et je vous les cite de nouveau. En ce qui concerne les personnes âgées célibataires, 74,5 p. 100—c'est-à-dire les trois quarts—se trouveront encore plus mal en point qu'avant sous le régime que vous vantez, alors que 40 p. 100 se trouveront dans une meilleure position avec la TPS.

Moi aussi je peux vous citer des chiffres pour vous déboussoler.

Le sénateur Hays: Qui sait? Ce débat pourrait bien se poursuivre un jour de plus, mais peut-être pas sur cet amendement, cependant. Je vais examiner vos chiffres et j'espère que vous aurez l'occasion de lire l'article dont j'ai cité certains passages. Nous nous entendrons peut-être alors sur les meilleures données, celles du ministère des Finances ou de ce rédacteur indépendant.

On peut toujours contester l'exactitude d'un article de journal sous prétexte que de tels articles ne sont pas toujours dignes de foi. Mais ils le sont parfois.

Le sénateur Barootes: J'en conviens. Comme je le disais, je voudrais bien pouvoir étudier l'article du *Canadian Tax Journal* dont vous parlez. Peut-être pourrions-nous faire quelques rapprochements.